

JOURNÉE CULTURELLE

Gestion de la diversité linguistique au Maroc

Contribution de Mme Aicha Bouhjar de l'institut royal des cultures amazighs (IRCAM)

Si 2008 est l' "Année internationale des langues", elle est aussi et surtout l' "Année nationale des langues au Maroc" car, si dans certains pays, l'année internationale est vécue avec plus ou moins d'intensité, au Maroc, un véritable débat national a lieu présentement sur la question des langues (essentiellement à enseigner mais également des langues à utiliser dans tel ou tel domaine (presse, administration, entreprises, entre autres).

Le Maroc est donc résolument engagé dans une réflexion qui va dans le sens de la mouvance internationale des conventions, chartes ou résolutions dont la dernière en date est celle du vendredi 21 novembre 2008 (jour pour jour une semaine) émanant du Conseil de l'Union européenne intitulée "Résolution du Conseil relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme".

La question soulevée dans la présente contribution concerne la gestion de plusieurs langues dans un environnement donné, il s'agit en l'occurrence ici de l'école. Notre choix s'est porté sur la gestion de la diversité linguistique dans le système éducatif car il nous semble que l'on pourra, à partir d'une politique linguistique éducative passer à l'élaboration d'une politique linguistique tout court.

Après une brève présentation de la situation sociolinguistique du Maroc, on rendra compte de la contribution de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) en tant qu'institution officielle de référence pour la promotion de la langue et de la culture amazighes dans la gestion de la diversité linguistique et culturelle au Maroc. La communication sera centrée sur les changements opérés dans le système éducatif national et sur les récents développements en matière de réflexion à l'élaboration d'une politique linguistique éducative. Cet exposé est essentiellement communicationnel et informatif puisqu'il vise à faire part des avancées enregistrées au Maroc, depuis la création de l'IRCAM, dans le domaine de la diversité linguistique.

SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE AU MAROC

Le migrant marocain, lorsqu'il intègre la société d'accueil, importe avec lui un bagage linguistique riche et varié. Le Maroc, à l'instar des autres pays du Maghreb, connaît une situation sociolinguistique où le contact des langues est omniprésent puisqu'il se singularise par la présence de deux langues nationales (arabe, langue officielle) (et ses variantes dont l'arabe marocain médian) et amazighe (berbère) et ses variantes dialectales) et de deux langues étrangères (français et espagnol). Ces diverses langues occupent des fonctions sociolinguistiques distinctes.

L'amazighe (berbère) se répartit en trois variétés régionales avec, dans

le Nord, le tarifite, dans le Moyen-Atlas, le tamazighte et au Sud-Ouest et dans le Haut-Atlas, le tachelhite.

Cette langue qui, il a encore peu était exclusivement réservée au domaine familial ou informel entre pairs du même groupe, a été introduite dans le système éducatif depuis septembre 2003.

Un amazighe standard est en cours d'élaboration (graphie normalisée, orthographe stabilisée, lexique et grammaire) et est en usage dans l'enseignement. L'arabe dialectal marocain (ADM) est utilisé dans les conversations informelles mais sert également de *lingua franca* ce qui lui confère un statut particulier qui tend à en faire la langue nationale du pays, puisqu'elle est utilisée par 70 % de la population marocaine. Elle se présente sous diverses variantes régionales (Benhallam & Dahbi, 1990 ; Benhallam, 1995), mais ce fait n'entrave pas l'intercompréhension.

L'arabe standard, dit « classique » (AC) est « la langue normalisée, la langue officielle, la langue de la religion, la langue du pouvoir (exécutif, législatif et juridique)

[...] Parmi ces domaines, c'est le domaine religieux qui donne plus à l'arabe standard son statut prestigieux [...] : c'est] la langue sacrée » (Sadiqi, 1997 : 23).

Enfin, l'arabe marocain moderne (AMM), forme intermédiaire issue de l'hybridation de l'ADM et de l'AC, est utilisé pour « l'échange formel avec les étrangers arabophones et l'échange sans connotation affective ou intime et/ou se référant aux domaines du monde moderne ». Ceci définit en particulier la langue en usage dans les médias (Youssi, 1989 : 105) et « marque, en fait, aujourd'hui non seulement au Maroc mais dans d'autres pays arabophones les discours plus ou moins formels, les plus divers, de locuteurs à scolarité avancée ou des « spécialistes » de la parole (professeur, écrivains, journalistes, conférenciers, responsables administratifs, politiques, etc. » (Akouaou, 1997 : 75).

Ces trois variétés d'arabe (ADM, AC et AMM) entretiennent un rapport « triglossique » défini par Youssi (1983 : 79) comme « une spécialisation fonctionnelle trilatérale ». Autrement dit, ces trois formes s'approprient chacune des domaines d'emploi distincts et entrent dans une relation de complémentarité fonctionnelle.



Mme Aicha Bouhjar, directrice du centre de l'aménagement linguistiques de l'IRCAM, lors de son intervention durant la Journée culturelle marocaine de Montréal.

A ces langues nationales s'ajoutent les deux langues étrangères imposées à la population marocaine durant les protectorats français et espagnol. En effet, le français (F), considéré comme langue « seconde » (Sadiqi, 1997 : 23), a couvert durant la domination française, toutes les fonctions sociolinguistiques à l'exception toutefois des institutions religieuses islamiques (Gravel, 1979). Il jouit, en outre d'un statut privilégié auprès de la population puisqu'il « véhicule la modernité, l'ouverture, le savoir et le savoir-faire » (Sadiqi, 1997 : 23).

L'espagnol (E), par contre, est en nette perte de vitesse sur l'ensemble du territoire marocain, hormis dans le nord du Maroc où se trouvent, depuis 1906, les enclaves de Ceuta et de Melilla, aux extrêmes ouest et est respectivement. Les villes de Nador, d'une part, et de Tanger et Tétouan d'autre part, sont de ce fait encore fortement imprégnées de la culture hispanique, puisque les populations septentrionales captent, avec une antenne ordinaire, toutes les émissions télévisées en provenance de la péninsule ibérique.

Comme on peut le constater de ce bref tour d'horizon sur la situation sociolinguistique du Maroc, toutes ces langues sont, sinon réellement, du moins virtuellement présentes dans l'univers socioculturel du Marocain.

CHANGEMENTS EN COURS

Depuis près de quinze ans, la question des langues au Maroc a fait l'objet de décisions, rapports, propositions essentiellement dans le domaine éducatif où l'on déplore une maîtrise insuffisante des langues (arabe et langues étrangères). Cependant, on peut remarquer que la question des langues au Maroc s'est intensifiée avec l'apport de l'Institut Royal de la Culture Amazighe, désormais IRCAM, puisque l'amazighe a récemment été introduite dans le système éducatif national selon la stratégie définie dans la convention-cadre signée par le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et l'IRCAM comme le montre l'énumération chronologie suivante. Ainsi, nous avons en :

o **1994**, le Discours du Trône du 20 août. Le Roi Hassan II y déclare, en effet, qu'il convient d'envisager l'introduction, dans les programmes scolaires, de l'apprentissage des dialectes. Suite à ces premières directives royales la Charte nationale a vu le jour. En effet, en

o **1999**, la Charte nationale de l'éducation et de la formation, élaborée en octobre 1999 dans le cadre de la réforme de l'enseignement et validée par le Roi Mohammed VI, a intégré, parmi les 19 leviers qui sont autant de propositions du changement, le

Suite, page 11

JOURNÉE CULTURELLE

Gestion de la diversité linguistique au Maroc

Suite de la page 10

levier 9 (§ 115 et § 116)¹ relatif à l'introduction, dans l'enseignement, de la langue amazighe

(berbère).

o **2001**, la création de l'IRCAM. C'est avec le Discours de Ajdir (Khénifra) du 17 octobre 2001 que la légitimation de la langue amazighe est officialisée puisqu'il institue, par un dahir (décision royale), la création et l'organisation de l'Institut Royal de la culture amazighe, concrétisant par là l'annonce de sa fondation par le Roi Mohammed VI lors du Discours du Trône du 30 juillet 2001. Cette institution est « *chargée de sauvegarder, de promouvoir et de renforcer la place de notre culture amazighe dans l'espace éducatif, socioculturel et médiatique national ainsi que dans la gestion des affaires locales et régionales (...)* » (motif 8 du dahir) (souligné par nos soins).

o **2003**, la convention cadre MEN-IRCAM du 26 juin qui introduit l'enseignement de la langue amazighe dans le système éducatif national selon une stratégie qui permet sa généralisation progressive horizontale (à tous les établissements) et verticale (à tous les niveaux)

o **2004**, une convention entre le Ministère de la communication et l'IRCAM est signée le 16 juillet 2004 pour renforcer la place de la langue et la culture amazighe dans les médias. Le projet de la Télévision Tamazighte (TVT) est en cours d'élaboration.

On peut augurer que le débat en cours aura une incidence en contexte migratoire puisqu'une convention a été signée le 6 juin 2008 entre le Conseil de la Communauté des Marocains résidant à l'Étranger et l'IRCAM pour l'élaboration de projets, études et activités culturelles qui contribueront à la promotion de la langue et de la culture amazighe.

Notons également que l'aménagement linguistique de l'amazighe par l'IRCAM dans la perspective d'un amazighe standard a permis son introduction dans le domaine public, et plus particulièrement dans l'enseignement, puisqu'une graphie normée (alphabet tifinaghe) et l'élaboration des règles d'orthographe, d'une grammaire et de lexiques existent désormais.

3. Gestion de la diversité linguistique : l'enseignement comme champ d'action

La question relative à la *gestion* de la diversité linguistique qui existe au

Maroc a fait également l'objet de rapports et documents de travail.

- le Plan Décennal des Langues (PDL)

La Commission chargée de l'élaboration du plan décennal des langues a été constituée en 2004, à l'initiative de la Direction des Curricula. Sa mission s'inscrit dans le cadre de la réforme globale du système éducatif national. Elle répond plus précisément aux recommandations de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation qui, dans l'article 117 du levier 9, prône l'élaboration d'un plan et la mise en place d'une stratégie nationale qui soient des facteurs d'harmonisation et qui garantissent les conditions d'optimisation de l'enseignement et de l'apprentissage des langues.

Cette action devrait - toujours selon le même référent - s'articuler autour de :

- la revalorisation des langues nationales;
- la maîtrise des langues étrangères grâce à « une politique de maintien et de perfectionnement...expression de la notion d'ouverture et comme soutien linguistique aux futurs étudiants du Supérieur » ;
- la diversification des langues d'enseignement et des technologies (levier 9, art.114) ;
- l'enseignement des unités et des modules scientifiques les plus spécialisés, au cycle du baccalauréat, dans la même langue que celle utilisée dans les branches et sections correspondantes au niveau de l'Enseignement Supérieur, vers lesquelles devraient s'orienter les élèves.

Pour répondre à cette demande, la Commission a remis un premier rapport synthétique concernant la première étape de son travail en juillet 2004. Ses travaux ont repris fin janvier 2005 ; le présent rapport est l'aboutissement d'une réflexion et d'un travail continu de plus de 6 mois.

Ce rapport pose les problèmes qu'implique la situation actuelle si elle perdure, postule différents scénarii à court, moyen et long termes et propose un plan d'actions pour l'amélioration de l'enseignement/apprentissage des langues.

- **Rapport Banque Mondiale (2007)** : Maroc classé 11/14 (MENA) selon "*l'Indice intégré concernant l'accès, l'équité, l'efficacité et la qualité*"

- **Rapport du Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) (mai 2008)**

Nous reprenons ci-dessous des extraits de la *Synthèse* du rapport établi par le CSE (téléchargeable sur le site du CSE) qui témoignent de l'importance accordée à la maîtrise des langues considérée comme un indicateur extrêmement parlant de l'inadéquation du modèle pédagogique actuel et qu'il faudrait revoir.

"Témoin de cet état de fait, l'absence de maîtrise des langues, avec une proportion importante des élèves qui font preuve d'une **appropriation hésitante de l'arabe malgré les 3800 heures d'enseignement** dispensées dans cette langue au terme de la scolarité obligatoire". (...)

"Nulle part **l'inadéquation du modèle pédagogique n'est plus visible que dans l'enseignement des langues**. La maîtrise des langues est loin d'être assurée, même pour l'arabe classique dont l'utilisation effective est trop restreinte pour atteindre un niveau d'assimilation satisfaisant, l'introduction de l'enseignement de l'amazighe dans le système national étant encore trop récente et limitée pour être évaluée. Les langues étrangères, pourtant incontournables pour une bonne insertion dans la société et le monde professionnels modernes, ne sont pas plus correctement appropriées". (p. 5)

"**La maîtrise des langues** : la question linguistique se trouverait dépassionnée dans un contexte où **la langue nationale et au moins deux langues vivantes seraient maîtrisées par une large majorité de notre jeunesse, réduisant par là même la fracture linguistique. La promotion de la langue arabe, d'abord, devrait faire l'objet d'un effort spécifique, avec une modernisation de son enseignement et le développement de tests standards mesurant régulièrement son niveau de maîtrise. Ensuite, un schéma directeur de la maîtrise des langues étrangères devrait être mis en place et mettre l'accent sur la rénovation des techniques d'apprentissage, le recentrage sur les compétences de communication à l'écrit et à l'oral, la formation continue des enseignants et le soutien scolaire. Enfin, rendre plus accessible l'apprentissage de la langue amazighe, notre patrimoine commun, au plus grand nombre et définir un cadre d'action clair et viable quant à sa place dans le système éducatif national concourrait du même effort.**" (P. 10) (c'est nous qui soulignons)

- Plan d'urgence (octobre 2008)

Suite au rapport du CSE, un Plan d'urgence a été élaboré par le MEN afin de procéder à une mise à niveau du système éducatif national. L'espace (ou axe) 3 du Plan prévoit, comme le montre la fiche ci-dessous disponible sur le site du MEN, le projet 20 relatif à la maîtrise des langues.

CONCLUSION: CANADA-MAROC: DES VALEURS PARTAGÉES

Le débat en cours au Maroc dans le cadre de la gestion de la diversité linguistique au Maroc dans le système éducatif national pourrait aboutir à l'élaboration d'une politique linguistique éducative.

Compte tenu des changements en cours, il serait judicieux d'élargir l'offre de formation dans le cadre de l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (ELCO) et intégrer la langue amazighe pour permettre à la Communauté Marocaine (ou d'origine marocaine)

Résidant à l'Étranger (CMRE) de choisir la langue nationale à apprendre et homogénéiser ainsi les pratiques sur le terrain.

Le thème de la Journée Culturelle étant "*Canada-Maroc : des valeurs partagées*", sont reprises ici les valeurs en commun de part et d'autre de l'Atlantique et qui se retrouvent dans les documents/déclarations officiel(le)s aussi bien au Maroc qu'au Canada concernant la gestion de la diversité linguistique et culturelle :

- Valorise la **diversité** (loi sur le multiculturalisme au Canada / Dahir portant création de l'IRCAM au Maroc)

- **Unité** dans la diversité;

- Reconnaissance d'une **identité plurielle**;

- **Bonne gouvernance** : mise en valeur d'une bonne gestion de la diversité;

- Intercompréhension ® **solidarité, cohésion sociale**;

- **Respect de la différence** linguistique/culturelle ;

Ces valeurs s'inscrivent dans la concorde internationale et permettent d'éviter communautarisme, conflits, guerres, ...

Montréal, le 29 novembre 2008

Aicha Bouhjar.